



26 - 00460

17 SEPT 2026

120^{ème} ET 121^{ème} SESSIONS ORDINAIRES DE LA COMMISSION NATIONALE D'EVALUATION DES FORMATIONS DISPENSEES A L'ETRANGER

COMMUNIQUE FINAL

Sous la Haute Supervision de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, se sont tenues le mercredi 09 septembre 2026, dans la Salle des Actes de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Yaoundé I, les **120^{ème} et 121^{ème} Sessions Ordinaires de la Commission Nationale d'Evaluation des Formations Dispensées à l'Etranger**.

Présidée au nom du Ministre d'Etat par le **Pr. Wilfrid NYONGBET GABSA**, Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, lesdites Sessions ont connu la participation du Représentant du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, en sa qualité de Vice-président, du Représentant des Services du Premier Ministre, ainsi que des Membres statutaires, Invités et Experts de ladite Commission. Le Secrétariat Technique était assuré par la Sous-direction des Equivalences de la Direction de la Coordination des Activités Académiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Après les civilités d'usage, le chant de l'Hymne National et la vérification du quorum, trois principales articulations ont structuré les assises, à savoir :

- 1- le discours d'ouverture des travaux de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- 2- le mot de cadrage de Madame le Directeur de la Coordination des Activités Académiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- 3- l'examen des dossiers de demandes d'équivalences de diplômes, titres et grades universitaires étrangers.

Lesdits travaux, riches, denses et fructueux en échanges et contributions, ont été sanctionnés par les principales délibérations suivantes :

Pour la 120^{ème} Session Ordinaire de la CNE

- **1206** demandes enregistrées ;
- **1080** équivalences accordées, soit un taux de **89,55%** ;
- **45** rejets et **81** dossiers mis en instance.

Pour la 121^{ème} Session Ordinaire de la CNE

- **1013** demandes enregistrées ;
- **778** équivalences accordées, soit un taux de **76,8%** ;
- **21** rejets et **214** dossiers mis en instance.

Au total, sur **2219** demandes enregistrées, **1858 équivalences ont été accordées**, soit un taux de **83,73%**. S'agissant du cas spécifique des demandes faites en ligne, nous avons enregistré depuis le 1^{er} janvier 2025, date de lancement de cette nouvelle formule, un total de 3550 demandes pour 2804 équivalences accordées, soit un taux de 78,98%.

C'est le lieu de rappeler ici que, via l'adresse www.equivalence.cm, l'utilisateur peut désormais bénéficier des services à distance suivants :

- 1- **demande d'équivalence en ligne avec possibilité de télécharger automatiquement son récépissé de dépôt ;**
- 2- **suivi de sa demande en ligne en toute transparence et objectivité ;**
- 3- **dès publication des résultats et en cas de décision favorable, l'extrait d'équivalence numérique avec « QR code » est automatiquement disponible et téléchargeable dans le compte personnel de l'utilisateur en ligne.**

La Commission Nationale adresse ses sincères remerciements au **Gouvernement de la République** pour les ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition en vue de l'accomplissement diligent et efficient de ses missions, qui s'inscrivent en droite ligne de la **Politique de la Nouvelle Gouvernance Universitaire** prescrite par **S.E PAUL BIYA, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT**, et mise en œuvre sous la coordination clairvoyante de **Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, autour du triptyque Assurance-Qualité, Professionnalisation et Numérisation des Enseignements, Employabilité des Diplômés. /~M

Fait à Yaoundé, le 09 septembre 2026



Pr. Jacques FAME NDONGO

Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur,
Président de la Commission Nationale d'Evaluation des
Formation Dispensées à L'Etranger